

Arrêté ARS n°2025-240 du 29 avril 2025 portant modification de l'arrêté ARS n° 2025-060 du 30 janvier 2025 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Cismonte »

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le code de la santé publique notamment, les Articles R1434-33, R1434-34, R 1434-35, R1434-36, R1434-37, R1434-38, R144-39, R1434-40 ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de la Corse ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé ;

Vu l'arrêté ARS n° 2016-548 du 28 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire en Corse en application de l'article R1434-29 du code la santé publique ;

Vu l'arrêté ARS n° 2022-364 en date 30 juin 2022 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Cismonte » ;

Vu l'arrêté ARS n° 2023-127 du 31 mars 2023 portant modification de l'arrêté ARS n° 2023-070 du 06 février 2023 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Cismonte ».

Vu l'arrêté ARS n° 2025-060 du 30 janvier 2025 portant modification de l'arrêté ARS n° ° 2024-509 du 30 juillet 2024 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Cismonte »

ARRETE

Article 1^{er} : Les collèges du Conseil Territorial de Santé prévus à l'article R.1434-33 du code de la santé publique comprennent les membres suivants :

COLLEGE 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé, composé de représentants des établissements, professionnels et structures de santé, des établissements et services médico-sociaux, de la prévention et de la promotion de la santé, et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité

Représentants des établissements de santé

- Représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Mme Charlotte LHOMME <i>Directrice CH Corte Tattone</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Charles ZUCCARELLI <i>Directeur Général de la Clinique San Ornello</i>	Dr Alain CHARLES <i>Médecin DIM Polyclinique du Dr MAYMARD</i>
M. Philippe POULAIN <i>Directeur des Etablissements du Groupe Maynard</i>	M. Pierre-Yves EMMANUELLI <i>PDG Clinique de Furiani</i>

- Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement (CME) :

Titulaires	Suppléants
Dr Jeremy SAGET <i>Président de la CME du SSR La Palmola</i>	Dr Patrick STALLA <i>San Ornello</i>
Dr Frédéric SABIANI <i>Président de la CME CH Bastia</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Elisabeth CHINELLATO <i>Présidente CME CH Calvi Balagne</i>	Dr Paul Julien VENTURINI

Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
Dr Christian CAMPANA <i>FEHAP</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Patricia NIEL <i>FEHAP</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Jean-François RENUCCI-COMITI <i>SYNERPA</i>	M. François ALBERTINI <i>SYNERPA</i>
Mme Graziella CARPINA <i>FEHAP</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Dominique GAMBINI <i>NEXEM</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
M. Eugène GUIDONI <i>Association A Fratellanza</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Céline ZICCHINA <i>IREPS</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Pierre CALASSA <i>Association ALIS</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des professionnels de santé libéraux

- **Médecins :**

Titulaires	Suppléants
Dr François AGOSTINI <i>URPS Médecin libéraux</i>	Dr Jean-Marc SUTY <i>URPS Médecin libéraux</i>
Dr Jean Michel VIALLE <i>URPS Médecin libéraux</i>	<i>En attente de désignation</i>
Dr Francescu SUZZARINI <i>URPS Médecin libéraux</i>	<i>En attente de désignation</i>

- **Représentants des autres professionnels de santé libéraux (hors médecins) :**

Titulaires	Suppléants
Mme Alexia MEDORI <i>URPS ORTHOPHONISTE</i>	Mme Karen MARTINELLI <i>URPS ORTHOPHONISTE</i>
M. Pierre-Jean FRANCESCHINI <i>URPS IDE</i>	M. Olivier MASSA <i>URPS IDE</i>
M. Christian FILIPPI <i>URPS Pharmaciens</i>	Mme Sandrine LEANDRI <i>URPS Pharmaciens</i>

Représentants des internes en médecine

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale : des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires, des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Dr Marie-Pierre PANCRAZI DAC	M. Jean-Claude NATIVI DAC
Mme Sandra VINCIGUERRA FCCIS	<i>En attente de désignation</i>
Mme Rose-Marie MARTINELLI MDA Haute Corse (CPT)	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des HAD

Titulaires	Suppléants
Mme Angelina BRIGNOLI Directrice HAD de Corse	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

Titulaires	Suppléants
M. Pierre-Louis ALESSANDRI APF France Handicap	<i>En attente de désignation</i>
Mme Joséphine FANUCHI INSEME	Mme Emilie BLANCHARD INSEME
M. André CAMDESSUS UNAFAM	Mme Dominique ANDREANI UNAFAM
M. Jean OHL UDFDS	<i>En attente de désignation</i>
Mme Marylène BELLION Sœurs de Combat	<i>En attente de désignation</i>
M. Nonce GIACOMONI Espoir autisme Corse	M. Jean Baptiste DE NOBILI Espoir autisme Corse
Mme Carole SIMONETTI Corsia Dys TDAH	<i>En attente de désignation</i>
Mme Catherine PERETTI-GERONIMI Espoir autisme Corse	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 3 : Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du territoire de démocratie en santé

Conseillers à l'Assemblée de Corse

Titulaires	Suppléants
Dr Jean-Marc BORRI	Mme Frédérique DENSARI
M. Pierre GHIONGA	Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Représentants de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Pierre MICHELANGELI <i>Médecin Chef PMI</i>	Mme Vanina PATRONI <i>PMI Haute Corse</i>

Représentants des communautés de communes mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L.5216, L-5217-1 ou L.5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
M. Claudy OLMETA <i>Président de la Communauté de Commune du Nebbiu</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Francis GUIDICI <i>Président de la Communauté de Commune Fium'orbu Castellu</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
M. Séverin MEDORI <i>Maire de Linguizzetta</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Ange-Pierre VIVONI <i>Maire de Sisco</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 4 : Représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale

Représentants de l'État

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Mme Marina GOMEZ <i>Mutualité Sociale Agricole</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Nicolas ADJEMIAN <i>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 5 : Représentants de personnalités qualifiées comprenant deux membres

Personnes qualifiées

Titulaires
Mme Sophie VINCENTI <i>Université de Corse</i>
M. Paul MASSON <i>San Ornello</i>

Membres de droit en leur qualité de député

1^e circonscription	M. Michel CASTELLANI
2^e circonscription	M. François-Xavier CECCOLI

Article 2 : Les membres visés par le présent arrêté sont désignés pour une durée de cinq ans, renouvelable 1 fois à compter de leur désignation par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse.

Article 3 : L'agence régionale de santé de Corse assure le secrétariat du Conseil Territorial de Santé et contribue à son fonctionnement.

Article 4 : L'arrêté ARS n°2025-060 du 30 janvier 2025 est abrogé.

Article 5 : La Directrice Générale de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Corse et de la Haute-Corse.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,



Marie-Hélène LECENNE